

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2025-03

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 6**

**Absents : 5**

Le 21 février deux mille vingt-cinq (21/02/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.  
**Présents** : M. ARTO Jean - Mmes GUILHON Sylvie - JEANTET-LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

**Absent(s) excusé(s)** Ms. DEL GRANDE Stéphane - JAMMES Patrick - PASERO Fabien – Mme FRANCOIS Johanna

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : M DEL GRANDE Stéphane donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle - M JAMMES Patrick donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie - M PASERO Fabien donne pouvoir à M ARTO Jean - Mme FRANCOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle

**Secrétaire de séance** : PALIX Fabienne

### **OBJET : CONVENTION ASSOCIATION DES AMIS DU PARC DES MONTS D'ARDECHE**

Madame la Maire expose ;

La commission « Patrimoine industriel » de l'Ardèche (réunissant le Parc, le Département et les associations patrimoniales œuvrant sur cette thématique : Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche, Société de Géologie de l'Ardèche) a souhaité se doter d'un film documentaire comme outil de sensibilisation du plus grand nombre aux patrimoines industriels ardéchois.

La réalisation de ce film a été portée par le Parc et confiée au réalisateur Christian Tran, qui s'est appuyé au fil de étapes sur l'expertise de la commission et de Flore Vigné (docteure en géographie ayant réalisé sa thèse sur ce sujet).

Sorti en octobre 2021, le film « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » a rencontré un vif succès auprès du public.

La convention a pour but l'organisation d'une projection grand public du film documentaire « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » le jeudi 27 mars 2025 à 15h30 dans la salle communale ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **APPROUVE** la convention avec les amis du parc pour l'organisation d'une projection grand public du film documentaire « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » le jeudi 27 mars 2025 à 15h30 dans la salle communale ;

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire  
LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,  
PALIX Fabienne





**Convention de partenariat pour  
la projection du film documentaire  
« Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche »**  
France / 2021 / 1h30 / Documentaire / De Christian TRAN

Entre

**Les Amis du Parc**

Domaine de Rochemure  
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC  
SIRET : 250 702 388 00027

Représenté par son président, Monsieur Roland COURT

ci-après dénommé « LES AMIS DU PARC »

et

**La Mairie** de Saint Martin Sur Lavezon  
59 place du Champ de Mars  
07400 Saint Martin sur Lavezon

Représentée par Madame Marie Noëlle LAVILLE

ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR »

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

**1) Contexte**

La commission « Patrimoine industriel » de l'Ardèche (réunissant le Parc, le Département et les associations patrimoniales œuvrant sur cette thématique : Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche, Société de Géologie de l'Ardèche) a souhaité se doter d'un film documentaire comme outil de sensibilisation du plus grand nombre aux patrimoines industriels ardéchois.

La réalisation de ce film a été portée par le Parc et confiée au réalisateur Christian Tran, qui s'est appuyé au fil de étapes sur l'expertise de la commission et de Flore Vigné (docteure en géographie ayant réalisé sa thèse sur ce sujet).

Sorti en octobre 2021, le film « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » a rencontré un vif succès auprès du public.

Au bout d'un an, plus de 70 projections et 4500 spectateurs, le film a été mis en ligne (novembre 2022) pour élargir encore sa diffusion. Pour autant, les projections restent le meilleur moyen pour partager le film sur grand écran et échanger ensemble.

C'est dans ce cadre que le Parc des Monts d'Ardèche confie aux Amis du Parc de prendre l'organisation de ces projections à l'échelle du Parc à partir de 2023.

Cette convention vient ainsi fixer les modalités d'organisation des projections soutenues par les Amis du Parc.

Pour les projections sur les communes situées hors du périmètre du Parc des Monts d'Ardèche, une participation financière sera demandée pour compenser les frais engagés par les bénévoles des Amis du Parc.

## **CELA ETANT EXPOSE, IL A ETE EXPRESSEMENT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Organisation d'une projection grand public du film documentaire « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » :

Date : Jeudi 27 mars 2025

Heure : 15 h 30

Lieu : Salle Communale 07400 Saint Martin sur Lavezon

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES AMIS DU PARC**

LES AMIS DU PARC s'engagent à :

- Appuyer L'ORGANISATEUR dans le choix de la date en coordonnant les dates de diffusion entre elles
- Assurer le lien avec le réalisateur si sa présence est souhaitée
- Mettre à disposition de L'ORGANISATEUR les outils de communication :
  - o Affiche en pdf et jpeg
  - o Lien vers la bande-annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=-XI97sn2nx0>
  - o Lien avec la page internet dédiée au film : <https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/culture-et-patrimoine/patrimoine-2/film-documentaire-empreinte-vivante-le-patrimoine-industriel-en-ardeche/>
- Annoncer les projections dans l'agenda en ligne du Parc, sur Facebook et Instagram
- Assurer via le Parc l'information de la projection auprès de la Commission « Patrimoine industriel » et de tous les participants du film
- Prêter le disque dur externe avec le film en HD
- Prêter si besoin le vidéoprojecteur, l'écran portable et la sono du Parc
- Être présent lors de la projection pour représenter le Parc et ses partenaires.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR**

L'ORGANISATEUR s'engage à :

- Trouver une salle pouvant accueillir le film dans de bonnes conditions (ex : attention à la lumière du jour,...)
- Être assuré pour l'organisation de cet événement
- S'il dispose de son propre matériel, garantir qu'il permettra la meilleure qualité d'image et de son possible, le film ayant été tourné en 4K :
  - o Un vidéoprojecteur HDMI, de la meilleure définition et le plus récent possible
  - o Une sono pouvant être raccordée à un ordinateur portable

- Un ordinateur portable qui pourra supporter la HD du film
- Un grand mur blanc lisse ou un écran de taille suffisante pour permettre une grande image (à étudier en fonction de la salle)
- Communiquer localement autant que possible sur la projection par tous les moyens (affichage, site web, réseaux sociaux, OT, lettre communale,)
- Assurer la gratuité de la projection dans la mesure du possible
- Accueillir gratuitement les membres de la Commission « patrimoine industriel » et personnes du film ou encore des Amis du Parc ou du Parc qui participeraient à une projection
- Pour les communes situées hors périmètre du Parc des Monts d'Ardèche verser une participation à l'Association des Amis du PNR des Monts d'Ardèche à hauteur de 30€.

Fait à JAUJAC, le 10 février 2025

En **DEUX** exemplaires originaux.

L'ORGANISATEUR  
Marie Noëlle LAVILLE,

  


LES AMIS DU PARC  
Le président, Roland COURT,

